



NOUVELLE INCOMPREHENSION !

Alliance police nationale 68 s'interroge une nouvelle fois concernant une décision de justice:

Interpellé le 03/06 suite à réitération des faits de violences sur des policiers avec ITT, outrage, rébellion et des violences sur un personnel soignant, la réponse pénale a été de laisser libre l'individu pour expertise psychiatrique ultérieure !



Alliance Police Nationale 68 fait part de son étonnement alors que des consignes de fermeté ont été données par le garde des sceaux concernant les atteintes sur des policiers !



Comment peut-on laisser libre un individu pouvant être dangereux? Pourquoi différer l'expertise, quel signal est ainsi envoyé aux victimes ?



ALLIANCE POLICE NATIONALE
ENSEMBLE POUR ETRE PLUS FORT